



Mairie de Marseille

Direction Générale Adjointe La Ville Plus Juste,
Plus Sûre, Plus Proche
(DGAJSP)

Direction du Lien Social, de la Vie Associative
et de l'Engagement Citoyen
(DLSVAEC)

Service des Seniors (03193)

Acte d'engagement (AE)

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la
confection des repas et goûters du Club seniors Le
Ginestet du Service des Seniors.**

Numéro de la consultation : [23_2104](#)

Procédure de passation : [MAPA ouvert](#)

Sommaire

ARTICLE 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
1.4 Code CPV.....	3
1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées.....	3
ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	6
ARTICLE 3 - OBJET.....	8
ARTICLE 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE.....	8
4.1 Forme du prix.....	8
4.2 Montant.....	8
4.3 Sous traitance.....	9
ARTICLE 5 - AVANCE.....	10
ARTICLE 6 - DUREE.....	10
ARTICLE 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....	10
ARTICLE 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	10
ARTICLE 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	11
ARTICLE 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	12
ARTICLE 11 - NOTIFICATION DU MARCHE.....	12
ARTICLE 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE.....	13

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

1.1 Marché

Numéro du marché : Absence de délibération spécifique au présent marché.

La procédure de passation est la suivante : MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Fournitures

1.2 Pouvoir adjudicateur

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire de Marseille ou son représentant Monsieur Ahmed HEDDADI en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, habilité à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature du Maire de Marseille n° 2020_03092_VDM en date du 24/12/2020.

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur le Directeur du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen (DLSVAEC).

Service responsable de l'exécution du marché : Direction du Lien Social, de la Vie Associative et de l'Engagement Citoyen (DLSVAEC) de la Direction Générale Adjointe La Ville Plus Juste, Plus Sûre, Plus Proche. Service des Séniors 10, Place de la Joliette Les Docks – Atrium 10.3 13233 MARSEILLE CEDEX 20

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : 60623 – 03193 – fonction 61.

1.4 Code CPV

CPV principal : 15000000-8 Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

CPV complémentaire :

15800000-6 Produits alimentaires divers

1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées

Sans objet.

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

.....

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : MANDATAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

- 2ème co-contractant:

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....
Tél :

Dont le siège social est à :

.....
Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....
Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....
Tél :

Dont le siège social est à :

.....
Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,

- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

La présente consultation a pour objet : Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la confection des repas et goûters du Club seniors Le Ginestet du Service des Seniors.

Cette prestation consiste à livrer des fournitures, faisant l'objet du marché, conformes aux normes nationales et européennes.

L'ensemble des prestations fait l'objet d'un marché unique.

L'ensemble des prestations n'est pas subdivisé en tranches.

Les prestations sont en outre découpées en postes, de la façon suivante :

- poste 1 : menu traditionnel
- poste 2 : menu 100 % bio
- poste 3 : menu festif
- poste 4 : menu grande occasion
- Poste 5 : accompagnement à la conception des menus, à la gestion des stocks et excédents.

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix unitaires.

4.2 Montant

Pour ce lot, les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :

- minimum : 70 000 euros HT
- maximum : 210 000 euros HT

Ces montants s'entendent sur la durée totale du marché.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Les prix unitaires du marché sont détaillés dans : l'annexe 1 au présent document intitulée "bordereau des prix unitaires" (BPU).

Les prix unitaires, renseignés dans le BPU annexés à l'acte d'engagement, devront être identiques à ceux renseignés dans le DQE.

Le prix du marché résulte de l'application des quantités réellement exécutées aux prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents à l'assurance ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires. Les frais de manutention et de transport, qui naîtraient de l'ajournement ou du rejet des prestations, sont à la charge du titulaire.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

Le présent marché étant un marché de fournitures avec une partie de "services" clairement identifiée : la sous-traitance est donc autorisée, uniquement pour cette partie : **Poste 5 : accompagnement à la conception des menus, à la gestion des stocks et excédents.**

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres :€ HT

En chiffres : € TTC

En lettres :

.....

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT :

Montant total du marché € TTC :

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

.....

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

.....

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement._

Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

L'option retenue concernant les avances est l'option B telle que définie au CCAG applicable.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %. Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

Le candidat est une PME* : oui/non

Je renonce au bénéfice de l'avance : oui/non

(Rayez la mention inutile)

*La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit : La date de début de la période de validité et d'exécution du marché est la date de notification du marché au titulaire. **La durée de validité du marché prendra effet dès sa notification et prendra fin le 31 décembre 2024.**

Les bons de commande émis en fin de marché ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus de trois (03) mois après la date d'expiration du marché.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCP.

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

Sans objet.

Article 8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de **trois (3) mois**.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

Le présent marché n'est pas concerné.

Dispositions relatives au respect des principes de la République

Le présent marché n'est pas concerné.

L'annexe au présent document est la suivante : Bordereau des prix unitaires.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom,

prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente)

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Ahmed HEDDADI

En charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine.

Article 11 - NOTIFICATION DU MARCHÉ

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A, le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

Article 12 - EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCES

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Marseille

(voir l'article 1.2)

Direction / Service : DGAJSP-DLSVAEC (03193)

A l'attention de : Madame la responsable du Service des Séniors.

Adresse : 10 place de la Joliette les docks 10.3

Code postal : 13233 Marseille Cedex 20

Tél : 04 91 55 94 01

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :.....

et devant être exécutée par en qualité de

A Marseille, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :